



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021**

Convocation du 6 Juillet 2021

Présents :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - F. Bonnet | - I. Colombo Gomes |
| - A. Laure BOYER | - J.P Gélard |
| - O. Morin | - J. Gouasdon |
| - P. Quintana | - M. Massignan |
| - D. Bourdet | - J. Pimentel |

Absent excusé :

- G. Catteloin qui a donné procuration à P. Quintana

Secrétaire de séance :

Joël PIMENTEL est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Comptes-rendus des commissions
- 2 – Délibération achat jeux enfants 6-12 ans au SIVU
- 3 – Délibération instituant une agglomération aux « Pastourelles »
- 4 – Délibération sur la Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)
- 5 – Mise en place d'une commission de proximité et solidarité
- 6 – Présentation opération « Cœur de Village »
- 7 – Questions diverses

D. Bourdet donne lecture du compte rendu de la séance du 17 mai 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

A. Laure BOYER donne lecture du compte rendu de la séance du 31 Mai qui est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

O. MORIN, a assisté à une présentation à la Gendarmerie de Cahors.

Il a été constaté une hausse de violences conjugales et intra familiales ainsi qu'une hausse du trafic de drogues et stupéfiants.

Le 15 juin, O. MORIN a participé à une réunion « Projet de Territoire ».
Le travail s'est concentré principalement sur le développement des zones Sud et Nord de Cahors.
Une zone test de 3 hectares sera mise en place pour développer la zone Nord.

Le 17 juin, O. MORIN s'est rendu à une réunion « mobilité ».
Il a été constaté une circulation importante de bus vides.
Afin de palier cette situation, il y a une volonté de mettre en place plus de rotations avec des bus plus petits.

Isabelle COLOMBO-GOMES a été désignée membre au Juré d'Assises pour 1 an.

D. BOURDET s'est rendu à Calamane, le 7 juin, pour une réunion sur le Tourisme.

Le Lot est un département à fort potentiel touristique, de part sa gastronomie, son patrimoine, son tourisme fluvial, ses chemins de randonnées, ses sites exceptionnels, ses activités de plein air et aériennes.

Cependant, il est constaté que les activités pour les familles avec enfants restent à développer. Comme par exemple : L'aménagement des points de baignades.
Saint Pierre Lafeuille, proposera prochainement une Ferme Pédagogique, ce qui tend vers cette demande.

Le Lot, souhaitant un tourisme de qualité et de non de quantité ; des axes de réflexion sont actuellement à l'étude : Tarification navigation fluviale – Tarification, accueil Camping-Car, aménagement Lac Vert (Catus).

Il en ressort un manque d'ambition vu le potentiel de notre Département !

Le site Internet, avance et devrait être en ligne très prochainement.
Une page Facebook « Commune de SAINT PIERRE LAFEUILLE » a été créée.

P. QUINTANA et A.L BOYER ont assisté à une formation « Incivilités face aux élus », formation dispensée par le GIGN.

D'ici la fin de l'année 2021, 10 à 15% des habitants auront accès à la fibre.

La commission électorale s'est réunie le 27 mai.

Une réunion du SIVU a eu lieu le 12 juillet entre la Présidente Mme Edith BOUR, les deux vice-présidents Mme Lydie LAVERGNE et M. Frédéric BONNET, ainsi que les agents du SIVU pour faire le bilan sur l'année passée et celle à venir.

F. BONNET et A.L BOYER ont participé au Conseil Communautaire du Grand Cahors le 5 juillet.

Le SIAEP de FRANCOULES devient le SMAEP de FRANCOULES (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable). Chaque membre du Syndicat Mixte est représenté au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire par Commune.

(Arcambal, Bellefont La Rauze, Cabrerets, Cahors, Calamane, Francoules, Lamagdelaine, Maxou, Mercuès, Saint-Gery Vers, Saint Pierre Lafeuille, Lauzès, et Pech de Vers).

Pour Saint Pierre LAFEUILLE, O. MORIN est désigné titulaire, F. BONNET suppléant.

2 – DELIBERATION ACHAT JEUX ENFANTS 6/12 ANS AU SIVU

M. le maire fait part à l'assemblée de la proposition de Mme BOUR Edith, Présidente du SIVU des ECOLES de mettre à la vente la structure de jeux, propriété du SIVU adossée à l'école, pour un montant de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De se porter acquéreur de la structure de jeux pour un montant de 2000 €,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

3 – DELIBERATION INSTITUANT UNE AGGLOMERATION CHEMIN DES PASTOURELLES

M. le maire explique qu'une agglomération est un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés dont l'entrée et la sortie sont signalés par des panneaux placés à cet effet, le long de la route qui la traverse ou qui la borde. Or, le chemin des Pastourelles est un axe de plus en plus fréquenté en raison de la densification des nouvelles constructions. En outre, afin de préserver la sécurité des riverains et une certaine quiétude et surtout de rappeler aux usagers de cet axe que la limite est fixée à 50 km/heure, M. le maire propose la création de la zone d'agglomération « Les Pastourelles » délimitée par la voie communale 206. Elle s'étend sur 670 m des deux côtés de la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **la création de la zone d'agglomération « Les Pastourelles » telle qu'indiquée supra.**
- **De la formaliser par un arrêté permanent qui précisera également la mise en place de la signalisation règlementaire.**

4 – DELIBERATION SUR LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES

F. Bonnet lit le Code Général des Impôts, article 1383, qui précise :

«I. Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement », sauf à ce que la commune limite l'exonération prévue au 1^{er} alinéa en délibérant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite à l'unanimité le maintien de l'exonération de 2 ans.

5 - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE PROXIMITE ET SOLIDARITE

Anne-Laure Boyer rappelle que lors du précédent mandat il était institué de fait un référent de « quartier » qui avait pour mission d'être l'élu de proximité des habitants de son lieu de vie. Cette situation est encore vraie à ce jour, c'est

pourquoi il ne semble pas pertinent de formaliser la mise en place d'une commission de proximité et solidarité.

6 - PRESENTATION OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »

F. BONNET présente un Avant-projet du « Cœur de Village » sur un plan de masse.

On peut y constater que la Halle est bien placée mais que celle-ci est trop grande par rapport aux attentes. En effet, la dimension de la halle proposée est d'environ 220 m² alors que l'attendu est d'environ 160 m². En outre, la future maison médicale est trop proche de la halle.

Un prochain retour corrigé sera à nouveau proposé.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Le Marché de plein air du vendredi matin. Un mois et demi après sa mise en place un premier bilan est fait. Le constat révèle tout à la fois un manque d'exposants et de fréquentation. Un nouveau bilan sera fait courant septembre pour pérenniser ou pas ce marché.

J.P GELARD propose de repeindre les bacs à fleurs installés dans le Village et le long de la Départementale.

J.P GELARD souhaiterait la mise en place d'une structure sur laquelle seraient affichés les messages sur les différentes manifestations dans le Village.

La séance est levée à 23 h 04.